

loir détacher absolument de son milieu la personnalité des grands créateurs, et la considérer comme une manifestation en quelque sorte miraculeuse de certaines puissances autonomes enfermées dans l'individu et sans relation avec le reste de l'Univers. M. Duparc devait sourire de mes questions sur l'évolution de la musique française ; et mon désir de découvrir l'intelligible là où, pour lui, règne le pur mystère sembla en effet le divertir. Il admit cependant qu'il y avait une musique française, mais il se garda de la définir et me cita seulement le nom de Rameau. « Mais aujourd'hui plus de musique française ! nous avons perdu tout caractère national ; il faudrait nous retremper aux sources de la chanson populaire. » — Je demande à M. Duparc son avis sur Berlioz. — « Un génie ! Mais un génie purement intellectuel ! Il ressemble en cela à Wagner ! Le grand Bach, seul, a eu autant de cœur que de cerveau. D'ailleurs, si Berlioz avait du génie, il manquait de talent ! » M. Duparc n'a pas, je crois, une très grande sympathie pour Berlioz. Il lui préfère César Franck. Il me dit grand bien d'un artiste français oublié, Castillon, que le violoniste Parent s'attache depuis quelques années à remettre en honneur et finira, grâce à sa patience, à sa ténacité, à son intelligence artistique, par imposer au public. Des contemporains M. Duparc me dit encore quelques mots : « Debussy veut trop plaire ; il s'attache trop à la caresse des sons ; il me ravit, mais je voudrais autre chose. Cette sensualité raffinée nous la trouvions déjà en partie chez M. Massenet.

« M. Massenet est encore coupable d'avoir ouvert la voie à M. Chārpentier, qui se figure être naturel parce qu'il habille ses personnages à la moderne ; le veston ne fait pas l'homme. Du reste, — et c'est par cette considération que M. Duparc termine son entretien, — en France, nous aimons trop la musique dramatique. La musique dramatique est un genre extérieur et inférieur. Elle ne permet pas à l'artiste de nous parler directement et de nous exprimer librement la belle âme, la grande âme qu'il doit être au risque de n'être rien ».

De ma conversation avec M. Duparc, je retiens surtout cette idée de l'infériorité de la musique dramatique et de notre goût immoderé pour l'opérer. Voilà qui permet en effet d'expliquer certaines failles de notre art musical. Oui, nous aimons trop le théâtre et la musique de théâtre, et nous avons trop souvent négligé la musique symphonique, la musique pure. C'est ce qui nous a perdus, comme les Italiens. Nous renaissions peut-être aujourd'hui, mais après quelle déchéance ! Et où en étions-nous avec l'école d'Auber ! Ce qui a fait la puissance des Italiens du XVII<sup>e</sup> siècle, des Allemands du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> dans le domaine dramatique, c'est qu'ils

s'appuyaient sur une pratique ininterrompue de la musique instrumentale, de la sonate, de la symphonie. La préoccupation exclusive de l'effet scénique, de la juste déclamation de l'expression vraie ne suffit ni à soutenir l'inspiration du compositeur ni à développer sa technique. Il faut qu'il soit d'abord un musicien, c'est à-dire un homme pour qui le monde des sons a son existence en soi, capable d'inventions purement musicales, sans rapport avec aucun texte, et rompu au maniement de toutes les formes sonores. Alors il pourra mettre au service d'une comédie ou d'un drame l'appui d'un art puissant et libre, d'un art qui se suffit au besoin à lui-même. La musique dramatique doit être un aboutissement et non un point de départ.

P. LANDORMY.

(A suivre).



## DILAPIDATIONS ET CONTROLE

(*Etude budgétaire.*)

L'équité et la prudence elle-même exigent présentement des réformes démocratiques. Les plus opportunes, la concession de retraites aux ouvriers et la réduction du service militaire paraissent imminent. Mais les ressources font défaut. Et comment alourdir le faix d'un budget de 3 milliards 600 millions, qui déjà accable le travail national ?

L'état républicain peut échapper cependant à cette impuissance. Il a conservé l'architecture bureaucratique des précédents régimes, leurs gros états-majors ministériels, leur système de centralisation, leurs nombreuses administrations locales. Quel besoin ses citoyens ont-ils de si pesantes tutelles ? Qu'il élague ces onéreuses superfétations.

Une simple révision des méthodes administratives amènerait de notables économies. On ne saurait croire quelle est, dans les grands corps, la persistance des abus. Nos budgets sont exécutés avec sincérité ? Erreur ! Les administrations font les dépenses qui leur conviennent. Peu leur importe la répartition des crédits fixée par les Chambres. Elles l'altèrent par l'expédient le plus illégal, puisqu'on le répudia solennellement après la chute de l'Empire, en 1871, par le virement. — Et ainsi elles ouvrent mille fissures secrètes où disparaissent les fonds des contribuables.

\* \*

C'est une tradition pour nos ministères d'accroître indûment leur dotation. Ils dépouillent indifférem-